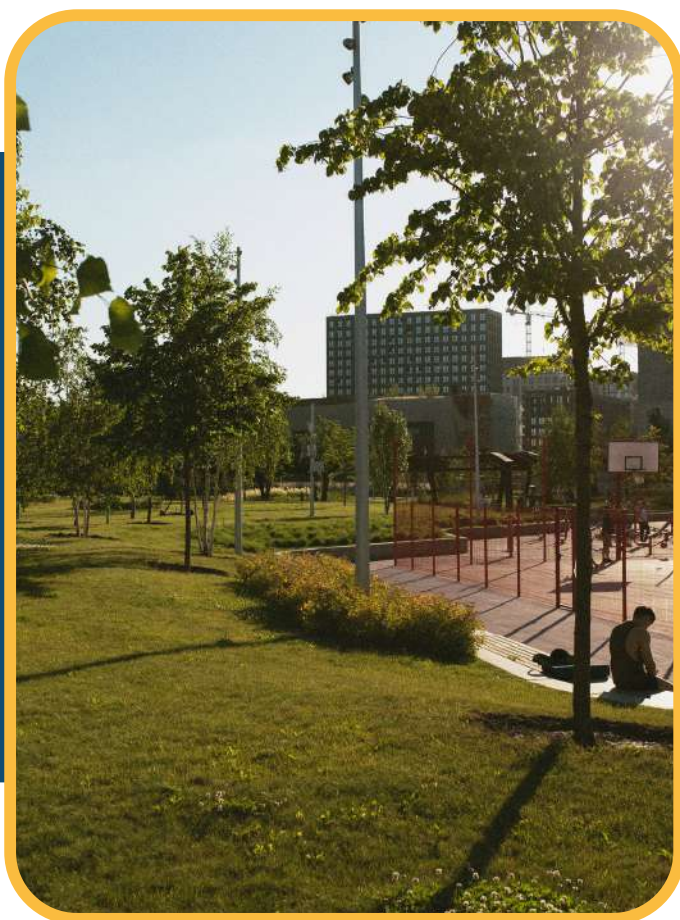


Charte Espaces Publics Résilients



**LES FONDEMENTS
D'UNE COOPÉRATION
SEINE-ET-MARNAISE**



JUIN 2025

SOMMAIRE

Préambule	03
Les grands objectifs de la charte	04
Les fondements d'une coopération seine-et-marnaise	07
Une interconnexion locale : la charte et le Pacte IDRRIM	08
Les deux piliers de la charte : gouvernance et actions	08
Un cadre de gouvernance partagé	09
Les modalités de mise en œuvre	10
Signatures	11
Engagements	12
Fiches actions détaillées	14
Glossaire	35

Préambule

Les espaces publics — tels que les parcs, les places, les rues, les routes ou les infrastructures collectives — sont des lieux ouverts à tous, qui structurent notre quotidien et façonnent notre manière de vivre ensemble. Ils reflètent les valeurs, la culture et les priorités d'une société. Ils offrent des lieux de rencontres, de détente, de circulation, et de lien social, indispensables au bien-être collectif.

Dans un contexte marqué par les dérèglements climatiques, les crises sanitaires, et des défis économiques et sociaux croissants, ces espaces doivent désormais être pensés non seulement pour répondre aux usages actuels, mais aussi pour résister, s'adapter et évoluer face aux transformations à venir. Leur résilience devient une condition indispensable pour garantir leur durabilité et leur pertinence dans le temps.

Appliquer la notion de résilience aux espaces publics signifie concevoir et requalifier des lieux capables d'anticiper les risques, de s'adapter aux aléas (climatiques, sociaux, économiques). Il s'agit de penser et gérer ces espaces dans une logique d'ouverture, d'inclusion, de durabilité, et de responsabilité, afin qu'ils puissent rester utiles, agréables et accessibles à tous, quelles que soient les circonstances.

C'est dans cette optique que s'inscrit la présente Charte des Espaces Publics Résilients, qui vise à poser un cadre de référence pour la conception, l'aménagement, et la gestion de ces espaces. Elle articule les dimensions écologiques, sociales et économiques de la résilience, et appelle l'ensemble des acteurs du territoire — collectivités, entreprises, citoyens, urbanistes, architectes, paysagistes, gestionnaires d'infrastructures, etc. — à s'engager dans une démarche collaborative et proactive.

La charte a ainsi pour objectif la création et la gestion d'espaces publics capables de s'adapter aux aléas climatiques et aux défis environnementaux, tout en répondant aux besoins sociaux et culturels des usagers.



>>> Les grands objectifs de la charte



La transition écologique repose sur une base législative et réglementaire dense, couvrant un large spectre de thématiques : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources, réduction des déchets, etc.

Ces réglementations mobilisent des acteurs à tous les niveaux : européen, national, régional, et local. Chaque échelle territoriale peut adapter ou compléter les cadres existants, en fonction des enjeux et des besoins spécifiques de son territoire.

En France, plusieurs textes structurants viennent encadrer cette transition :

01

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte-LTECV

Du 17 août 2015 qui définit des objectifs chiffrés de recyclage et utilisation de matériaux recyclés pour les travaux routiers

02

Stratégie Nationale Bas- Carbone-SNBC modifiée Par décret le 21 avril 2020,

Qui vise la neutralité carbone en 2050

03

Loi d'orientation des mobilités-LOM du 26 décembre 2019

Qui transforme en profondeur la politique des mobilités dans le cadre d'un objectif de transports au quotidien plus faciles, moins coûteux et plus propres



04

Loi anti gaspillage et économie circulaire-AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020

Relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui tend à préciser et élargir le champ des responsabilités des producteurs de déchets (REP) et à fixer des objectifs de recyclage et de réutilisation

Cette charte intègre le cadre réglementaire ce qui conduit à développer localement 5 objectifs fondamentaux



Durabilité et écoresponsabilité

Concevoir des espaces publics respectueux de l'environnement, sobres en ressources, intégrant des solutions durables et réduisant leur empreinte écologique à toutes les étapes de leur cycle de vie.



Adaptabilité et polyvalence

Développer des lieux capables de s'adapter aux évolutions climatiques et aux transformations sociétales, tout en offrant des usages variés, flexibles et réversibles.



Inclusivité et équité

Garantir l'accessibilité universelle, promouvoir des espaces accueillants pour tous les publics, et prendre en compte les besoins spécifiques des différentes communautés.



Participation et co-création

Impliquer les citoyens et les usagers dans toutes les étapes du projet, depuis la conception jusqu'à la gestion, afin que les espaces reflètent les aspirations locales et renforcent le sentiment d'appartenance.



Innovation et gouvernance partagée

Promouvoir des pratiques innovantes et collaboratives en matière de gouvernance pour favoriser une gestion responsable des espaces publics.

»»» Les fondements d'une coopération seine-et-marnaise

À travers une approche partenariale, ENSEMBLE77 mobilise depuis 1994 les acteurs économiques, institutionnels et techniques du département autour d'une vision partagée des travaux publics et de l'aménagement durable. Cette démarche a pour ambition d'accompagner les élus, les maîtres d'ouvrages et leurs maîtres d'œuvre dans la mise en œuvre de projets publics adaptés aux enjeux contemporains.



Elle regroupe un ensemble de partenaires engagés, sous le pilotage du Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne (STP77) à savoir:

- Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Association des Maires et Président(e)s d'EPCI de Seine-et-Marne (AMF77)
- Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne (AMR77)
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE77)
- Direction Départementale des Territoires (DDT77)
- EPA Marne / EPA France
- EPA Sénart
- ENEDIS
- FFB Île-de-France Est
- GRDF
- Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Le Département de Seine-et-Marne et la démarche ENSEMBLE77 encouragent la signature de chartes collectives pour fédérer les acteurs locaux autour d'objectifs communs, notamment en matière de développement durable, de transition écologique, de responsabilité sociale et de résilience territoriale.

>>> Une interconnexion locale : la charte et le Pacte IDRRIM



La Charte des Espaces Publics Résilients se connecte pleinement aux objectifs du **Pacte IDRRIM** (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité), qui promeut des infrastructures sûres, résilientes et durables.

Alors que le Pacte IDRRIM met l'accent sur la modernisation et la sécurisation des infrastructures (routes, ponts, équipements), la présente charte s'attache à la qualité des usages, à l'inclusion, à la durabilité et à l'adaptabilité des espaces publics du quotidien.

Ces deux cadres reconnaissent que l'adaptation des infrastructures publiques (rues, places, parcs) et des espaces collectifs est cruciale pour anticiper les crises environnementales et pour mieux répondre aux besoins de la population.

>>> Les deux piliers de la charte : gouvernance et actions

La Charte des Espaces Publics Résilients repose sur deux composantes indissociables :

- Un **cadre de gouvernance partagé**, garant d'une dynamique collective, équitable et durable ;
- Un **ensemble de fiches actions opérationnelles**, destiné à traduire les engagements de la charte en interventions concrètes sur le terrain et d'en mesurer la performance au travers d'indicateurs définis.



>>> Un cadre de gouvernance partagé

La gouvernance de la charte vise à structurer les relations entre signataires, garantir un cadre coopératif et assurer la mise en œuvre efficace des engagements communs. Elle repose sur des objectifs partagés :

- Préciser les engagements mutuels et les responsabilités de chacun ;
- Favoriser un dialogue constructif, respectueux et ouvert ;
- Assurer l'efficacité de la mise en œuvre des actions prévues ;
- Accompagner l'amélioration continue des pratiques.

Principes fondamentaux

Les parties prenantes partagent un socle commun de valeurs essentielles à la réussite de la charte. Elles s'engagent à respecter les principes suivants :

TRANSPARENCE

Communication honnête et claire des informations essentielles

RESPONSABILITÉ

Engagement à tenir les promesses formulées

RESPECT

Prise en compte des besoins, contraintes et opinions de chacun

SOLIDARITÉ

Coopération active pour atteindre les objectifs collectifs

INNOVATION

Encouragement aux initiatives, à l'expérimentation et à l'évolution des pratiques



Engagements des signataires

Les signataires de la charte s'engagent activement à incarner et à mettre en œuvre les principes portés par celle-ci, tant dans la planification que dans la réalisation concrète des projets d'espaces publics. Leur engagement s'inscrit dans une dynamique de coopération et d'amélioration continue.

>>> Les modalités de mise en œuvre

La dynamique de la charte repose sur des modalités concrètes qui permettent d'en assurer le suivi, l'évolution et la transparence. Ainsi, des réunions périodiques entre signataires seront organisées afin d'évaluer collectivement la mise en œuvre de la charte, partager les expériences et identifier des pistes d'amélioration. En cas de manquements, un mécanisme de résolution des différends sera proposé, dans un esprit de coopération. Enfin, la charte reste un document évolutif et non réglementaire : elle pourra être ajustée au fil du temps en fonction des besoins du territoire et des retours d'expérience.



>>> Signatures

Les parties prenantes reconnaissent avoir pris connaissance du contenu de la charte, en approuvent les principes, et s'engagent collectivement à en respecter les dispositions.



SYNDICAT DES TRAVAUX PUBLICS
DE SEINE-ET-MARNE



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

>>> Engagements

Dimension 1 – Développement territorial

Engagement 1 – Développer les infrastructures bas carbone et l'entretien des espaces publics dont les infrastructures routières #IDRRIM

- Action 1.1 Développer l'utilisation des matériaux recyclés
- Action 1.2 Réduire la consommation énergétique liée à la fabrication et à l'entretien des routes #IDRRIM
- Action 1.3 Promouvoir les matériaux et techniques innovants #IDRRIM

Engagement 2 – Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

- Action 2.1 Préserver les ressources naturelles en priorisant l'utilisation des matériaux recyclés dans les projets d'aménagements
- Action 2.2 Faire l'inventaire des plateformes de recyclage /matériaux et mettre en cohérence l'offre avec les besoins des territoires #IDRRIM

Engagement 3 – Éviter, Réduire, Recycler, valoriser les déchets de chantiers

- Action 3.1 Systématiser le diagnostic amont
- Action 3.2 Prioriser, dans les appels d'offres, le recyclage et l'utilisation des matériaux recyclés
- Action 3.3 Faire des déchets de chantiers d'aujourd'hui les ressources de demain
- Action 3.4 Développer les plateformes de recyclages

Engagement 4 – Encourager les mobilités durables et actives

- Action 4.1 Développer les infrastructures mobilités douces et actives en priorisant les interconnexions #IDRRIM

Dimension 2 – Environnement et climat

Engagement 5 – Renforcer la résilience des espaces publics face aux risques climatiques

- Action 5.1 Désimperméabiliser les espaces publics (cours d'école, parking, îlot de fraîcheur...)

Engagement 6 – Préserver et restaurer les sols, la biodiversité et les milieux naturels

- Action 6.1 Protéger les arbres dans le cadre de la création ou de la requalification des espaces publics
- Action 6.2 Limiter le développement des espèces végétales envahissantes
- Action 6.3 Consolider les continuités écologiques dans les opérations d'aménagement et les tissus urbains existants #IDRRIM

Dimension 3 – Cadre de vie et usages

Engagement 7 – Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé

- Action 7.1 Améliorer l'hygiène sur les chantiers



>>> Fiches actions



Dimension 1 – Développement territorial

Engagement 1 – Développer les infrastructures bas carbone et l'entretien des espaces publics dont les infrastructures routières #IDRRIM

Action 1.1 - Développer l'utilisation des matériaux recyclés

Descriptif de l'action

Le changement climatique se manifeste de plusieurs manières en France métropolitaine : augmentation des températures, dérèglement des précipitations, hausse des phénomènes extrêmes...

Ces transformations ont des conséquences sur les infrastructures des territoires.

Les routes sont affectées par les effets du changement climatique, elles sont aussi un domaine d'action en vue de sa limitation. La construction des voies de circulation, des ouvrages d'art et des espaces de stationnement comme leur entretien exigent l'utilisation de matériaux et impliquent des consommations énergétiques, sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'engagement 1 de la charte « Espaces publics résilients » vise à développer l'utilisation des matériaux recyclés.

Les signataires s'engagent à réduire l'empreinte carbone, limiter l'extraction des ressources naturelles et encourager l'économie circulaire dans le cadre de leurs projets d'aménagements.

Recommandation Ensemble77

- Intégrer le CCE aux marchés de travaux
- Systématiser l'utilisation de la fiche récapitulative

Indicateurs / mesures de performance

- Proportion d'utilisation de matériaux recyclés sur les travaux d'aménagements, exprimés lors de l'exploitation de la fiche récapitulative
- Rappeler les seuils minima pour les projets routiers

Outils / Méthodes

- Démarche SOE
- CCTPs Ensemble77
- Fiche récapitulative / Logiciel SEVE
- Guides Ensemble77

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- CD77
- EPAs
- CEREMA
- ENTREPRISES

Réponses à la réglementation

- Code de l'Environnement
- LTECV
- AGECE

Action 1.2 - Réduire la consommation énergétique liée à la fabrication et à l'entretien des routes #IDRRIM

Descriptif de l'action

Les techniques à froid offrent un confort aux applicateurs. Économes en énergie, elles participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des travaux routiers. Intérêts de développer les techniques à émulsion à froid :

- Réduire les GES
- Réduire les prélèvements sur les ressources naturelles
- Réduire les émissions de composés organiques volatils
- Valoriser les matériaux ou les produits par recyclage
- Diminuer les consommations d'énergies
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels
- Limiter les impacts sur le climat et l'atmosphère

Recommandation Ensemble77

- Privilégier l'utilisation des techniques à froid dès que possible
- Choisir une technique adaptée selon l'action à mener
- Effectuer un diagnostic régulièrement sur l'ensemble du réseau pour surveiller l'état de la chaussée

Outils / Méthodes

- Démarche SOE
- CCTP Types Chaussées

Réponses à la réglementation

- SOE
- LTECV
- CCAG
- PAQ
- NF diverses

Indicateurs / mesures de performance

- Surfaces réalisées avec ces procédés

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- CEREMA
- Département
- Entreprises de TP de Seine-et-Marne
- Route de France

Recommandation pour les infrastructures de mobilité #IDRRIM

Le Département souhaite, lorsque que techniquement cela sera possible, favoriser la prescription de matériaux à l'émulsion (Enrobés coulés à froid – ecf, béton bitumeux à l'émulsion – BBE et enrobés superficiels d'usure – ESU) Quant aux entreprises, elles s'engagent à adapter leur parc matériel au développement de ce marché

Action 1.3 - Promouvoir les matériaux et techniques innovants #IDRRIM

Descriptif de l'action

Le changement climatique se traduit en France métropolitaine par une hausse des températures, une modification des régimes de précipitations et une intensification des phénomènes climatiques extrêmes. Ces évolutions impactent directement les infrastructures des territoires, en particulier les réseaux routiers, qui subissent les effets du climat tout en représentant un levier d'action pour en limiter les causes. En effet, la construction et l'entretien des routes, ouvrages d'art et espaces de stationnement nécessitent des matériaux et des ressources énergétiques générant des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans ce contexte, l'action 1.3 tend à encourager le recours à des matériaux et techniques innovants développés dans le cadre de l'IDRRIM. Les signataires de la charte s'engagent ainsi à promouvoir l'utilisation de solutions novatrices, en particulier celles permettant de réduire les émissions de GES, afin d'améliorer la durabilité, la sécurité et les performances environnementales des projets d'aménagement.

Recommandation Ensemble77

- Adopter une rédaction de marchés encourageant le recours aux techniques innovantes dans les variantes
- Encourager les chantiers expérimentaux avec signature de convention avec les partenaires

Outils / Méthodes

- Démarche SOE / CCTPs Ensemble77 /fiche récapitulative
- Pacte d'engagement de l'IDRRIM – janvier 2021
- Guides
- Conventionnement
- SEVE

Réponses à la réglementation

- Code de l'Environnement
- LTECV
- AGECE

Indicateurs / mesures de performance

- Nombre de chantiers ou d'opérations ayant recours aux techniques et matériaux innovants
- Nombre de marchés intégrant la démarche SOE ?

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- CD77
- CEREMA
- ENTREPRISES

Recommandation pour les infrastructures de mobilité #IDRRIM

Il est recommandé de favoriser l'expérimentation et la mise en œuvre de matériaux et techniques innovantes en encourageant leur intégration dans les marchés publics et à travers des chantiers pilotes. Il convient également de renforcer le partage d'expériences et la diffusion des retours d'expérimentation afin de faciliter l'appropriation de ces solutions par l'ensemble des acteurs du secteur. Enfin, il est essentiel de valoriser les innovations contribuant à la transition écologique et à l'économie circulaire, en cohérence avec les engagements du Pacte IDRRIM.

>>> Fiches actions



Dimension 1 – Développement territorial

Engagement 2 – Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

Action 2.1 - préserver les ressources naturelles en priorisant l'utilisation des matériaux recyclés dans les projets d'aménagements

Descriptif de l'action

Plus de 350 millions de tonnes de granulats naturels sont extraits par an, en faisant la ressource naturelle la plus consommée d'Europe après l'eau. La préservation des ressources via le réemploi, le recyclage et la valorisation fait partie des enjeux majeurs du développement de l'économie circulaire dans le secteur du BTP.

L'action 2.1 vise à optimiser les ressources du territoire de la Seine-et-Marne grâce à l'économie circulaire.

Les signataires s'engagent ainsi à prescrire l'utilisation de matériaux alternatifs issus du réemploi et du recyclage du territoire dès que possible.

Outils / Méthodes

Boîte à outils mise à disposition par Ensemble 77

- CCTP types et formation IDRRIM
- Démarche SOE : fiche récapitulative
- Clausiers économie circulaire (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)

Indicateurs / mesures de performance

- Part des marchés intégrant le recours aux matériaux alternatifs
- Taux d'intégration de matériaux alternatifs aux projets d'espaces publics du territoire

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- PRGPD Ile-de-France
- LTECV
- AGECE
- Climat et Résilience
- Schéma départemental des carrières de Seine-et-Marne

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Les partenaires d'Ensemble77

Action 2.2 - Faire l'inventaire des plateformes de recyclage / matériaux et mettre en cohérence l'offre avec les besoins des territoires #IDRRIM

Descriptif de l'action

Plus de 350 millions de tonnes de granulats naturels sont extraits par an, en faisant la ressource naturelle la plus consommée d'Europe après l'eau. La préservation des ressources via le réemploi, le recyclage et la valorisation fait partie des enjeux majeurs du développement de l'économie circulaire dans le secteur du BTP.

L'action 2.2 vise à optimiser les ressources du territoire de la Seine-et-Marne grâce à l'économie circulaire.

Les signataires s'engagent ainsi à **contribuer au développement de plateformes de recyclage sur le territoire** via l'équilibre entre l'offre et la demande de matériaux alternatifs.

Outils / Méthodes

Boîte à outils mise à disposition par Ensemble 77

- CCTP types et formation IDRRIM
- Démarche SOE : fiche récapitulative
- Clausiers économie circulaire (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)
- Etat des lieux des plateformes (étude Neo-Eco)

Indicateurs / mesures de performance

- Part des marchés intégrant le recours aux matériaux alternatifs
- Taux d'intégration de matériaux alternatifs aux projets d'espaces publics du territoire
- Part des plateformes du territoire mettant sur le marché des matériaux alternatifs

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- PRGPD Ile-de-France
- LTECV
- AGECE
- Climat et Résilience
- Schéma départemental des carrières de Seine-et-Marne

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Les partenaires d'Ensemble77

>>> Fiches actions



Dimension 1 – Développement territorial

Engagement 3 – Éviter, Réduire, Recycler, valoriser les déchets de chantiers

Action 3.1 - Systématiser le diagnostic amont

Descriptif de l'action

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics représente les trois quarts des déchets produits en France avec au total 230 millions de tonnes de déchets générées par an. Les enjeux du développement d'une économie circulaire par le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets du BTP sont donc forts.

L'action 3.1 vise à réduire la quantité de déchets générés par les chantiers sur le territoire de la Seine-et-Marne grâce à l'économie circulaire.

Les signataires s'engagent ainsi à **systématiser la réalisation de diagnostics en amont des projets** d'espaces publics afin de caractériser la ressource présente sur le territoire.

Outils / Méthodes

Boîte à outils mise à disposition par Ensemble 77

- Démarche SOE : fiche récapitulative
- Fiches techniques des matériaux alternatifs (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)

Indicateurs / mesures de performance

- Part des projets ayant réalisé des diagnostics des matériaux en amont des travaux
- Taux de réemploi des matériaux issus des chantiers du territoire
- Taux de recyclage des déchets issus des chantiers du territoire

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- PRGPD Ile-de-France
- LTECV
- AGECE
- Climat et Résilience

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Les partenaires d'Ensemble77

Action 3.2 - Prioriser, dans les appels d'offres, le recyclage et l'utilisation des matériaux recyclés

Descriptif de l'action

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics génère chaque année près de 230 millions de tonnes de déchets, représentant ainsi les trois quarts des déchets produits en France. Dans ce contexte, le développement d'une économie circulaire fondée sur le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces déchets constitue un enjeu majeur pour limiter l'impact environnemental des chantiers.

L'action 3.2 de la charte « Espaces publics résilients » s'inscrit dans cette démarche en visant à réduire la production de déchets issus des chantiers sur le territoire de la Seine-et-Marne. À ce titre, les signataires s'engagent à intégrer dans leurs marchés et leurs opérations des prescriptions favorisant le réemploi, le recyclage et la valorisation des matériaux, en privilégiant notamment l'utilisation de matériaux recyclés et de solutions alternatives.

L'axe de réflexion de cette action consiste ainsi à encourager, dans les appels d'offres, la priorité donnée au recyclage et à l'utilisation de matériaux recyclés, afin d'accompagner la transition vers des pratiques plus sobres en ressources et génératrices de moindre impact environnemental.

Outils / Méthodes

Boîte à outils mise à disposition par Ensemble 77

- Démarche SOE : fiche récapitulative
- Clausiers économie circulaire (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)
- Fiches techniques des matériaux alternatifs (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)

Indicateurs / mesures de performance

- Part des marchés intégrant des prescriptions visant le réemploi et recyclage des matériaux générés par les travaux
- Taux de réemploi des matériaux issus des chantiers du territoire
- Taux de recyclage des déchets issus des chantiers du territoire

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- PRGPD Ile-de-France
- LTECV
- AGECE
- Climat et Résilience

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Les partenaires d'Ensemble77

Action 3.3 - Faire des déchets de chantiers d'aujourd'hui les ressources de demain

Descriptif de l'action

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics représente les trois quarts des déchets produits en France avec au total 230 millions de tonnes de déchets générées par an. Les enjeux du développement d'une économie circulaire par le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets du BTP sont donc forts.

L'engagement n°9 de la charte « Espaces publics résilients » vise à réduire la quantité de déchets générés par les chantiers sur le territoire de la Seine-et-Marne grâce à l'économie circulaire.

Les signataires s'engagent ainsi à **assurer la traçabilité des déchets générés par les chantiers** afin de lutter contre l'apparition de dépôts sauvages sur le territoire.

Outils / Méthodes

Boîte à outils mise à disposition par Ensemble 77

- Démarche SOE : fiche récapitulative
- Clausiers économie circulaire (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)
- Fiches techniques des matériaux alternatifs (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)
- Etat des lieux des plateformes (étude Neo-Eco)

Indicateurs / mesures de performance

- Part des marchés intégrant des prescriptions visant le réemploi et recyclage des matériaux générés par les travaux
- Taux de réemploi des matériaux issus des chantiers du territoire
- Taux de recyclage des déchets issus des chantiers du territoire
- Part des plateformes du territoire recevant des matériaux alternatifs
- Taux de dépôts sauvages identifiés sur le territoire (en hausse ou en baisse)

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- PRGPD Ile-de-France
- LTECV
- AGECE
- Climat et Résilience

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Les partenaires d'Ensemble77

Action 3.4 - Développer les plateformes de recyclages

Descriptif de l'action

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics représente les trois quarts des déchets produits en France avec au total 230 millions de tonnes de déchets générées par an. Les enjeux du développement d'une économie circulaire par le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets du BTP sont donc forts.

L'engagement n°9 de la charte « Espaces publics résilients » vise à réduire la quantité de déchets générés par les chantiers sur le territoire de la Seine-et-Marne grâce à l'économie circulaire.

Les signataires s'engagent ainsi à **contribuer au développement de plateformes de recyclage sur le territoire** via l'équilibre entre l'offre et la demande de matériaux alternatifs.

Outils / Méthodes

Boîte à outils mise à disposition par Ensemble 77

- Démarche SOE : fiche récapitulative
- Clausiers économie circulaire (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)
- Fiches techniques des matériaux alternatifs (projets pilotes accompagnés par Neo-Eco)
- Etat des lieux des plateformes (étude Neo-Eco)

Indicateurs / mesures de performance

- Part des marchés intégrant des prescriptions visant le réemploi et recyclage des matériaux générés par les travaux
- Taux de réemploi des matériaux issus des chantiers du territoire
- Taux de recyclage des déchets issus des chantiers du territoire
- Part des plateformes du territoire recevant des matériaux alternatifs

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- PRGPD Ile-de-France
- LTECV
- AGECE
- Climat et Résilience

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Les partenaires d'Ensemble77

>>> Fiches actions



Dimension 1 – Développement territorial

Engagement 4 – Encourager les mobilités durables et actives

Action 4.1 - Développer les infrastructures mobilités douces et actives en priorisant les interconnexions #IDRRIM

Descriptif de l'action

La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, bénéfiques pour la santé et l'environnement, souvent plus rapides que les autres modes sur de courtes distances. Ils constituent des atouts précieux au service de la transition écologique. => toutes les modalités de déplacement douces et actives

La route est un support sur lequel plusieurs trajets peuvent se dessiner.

Le but est d'encourager les mobilités durables et actives, en priorisant les interconnexions et maillages avec les réseaux existants ou à venir pilotés par d'autres acteurs du territoire.

Les signataires s'engagent à faire en sorte de pouvoir accueillir plusieurs modes de déplacement sur ses routes et de pouvoir faire évoluer leur place selon les besoins.

Recommandation Ensemble77

Mettre les projets les interco et les collectivités en cohérence pour assurer la continuité des maillages des réseaux

Indicateurs / mesures de performance

- Linéaire d'infrastructure douce et active réalisé

Outils / Méthodes

- Plans vélo
- Guides d'aménagements cyclables
- Intégrer la marche

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- CD77 / INTERCOMMUNALITES / Région / Etat/ communes
- CEREMA
- ENTREPRISES
- ASSOCIATIONS VELO

Réponses à la réglementation et aux cadres existants

- Loi LOM
- Code de l'Environnement
- Code de l'urbanisme

Recommandation pour les infrastructures de mobilité #IDRRIM

Le Pacte IDRRIM encourage le développement d'infrastructures durables, adaptées aux nouveaux usages et sobres en ressources. Dans ce cadre, la promotion des mobilités douces et actives s'inscrit pleinement dans ses objectifs, en contribuant à la réduction des émissions et à l'amélioration du cadre de vie. Prioriser les interconnexions entre ces infrastructures permet de renforcer l'attractivité et la continuité des itinéraires, en cohérence avec les engagements du Pacte.

>>> Fiches actions



Dimension 2 – Environnement et climat

Engagement 5 – Renforcer la résilience des espaces publics face aux risques climatiques

Action 5.1 - Désimperméabiliser les espaces publics (cours d'école, parking, ilot de fraîcheur...)

Descriptif de l'action

Réaliser le recensement des zones à désimperméabiliser et accompagnement sur la désimperméabilisation des espaces publics en vue de :

- limiter les phénomènes de ruissellement facteurs d'aggravation des inondations
- préserver la ressource en eau en favorisant l'infiltration d'eau potentiellement disponible pour la végétation et contribuer à la création d'îlots de fraîcheur

Outils / Méthodes

- Accompagnement des collectivités via la plate-forme d'ingénierie départementale www.id77.fr
- Aide pour l'identification des zones à désimperméabiliser et accompagnement à la mise en place de projets de désimperméabilisation.

Indicateurs / mesures de performance

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de projets réalisés (réaménagement)

Réponses à la réglementation / charte

- Charte Natur'Eau 77
- SDAGE Seine-Normandie
- Loi APER - parking

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- CAUE 77
- CEREMA
- Seine-et-Marne environnement
- Aquil'Brie

Recommandation pour les infrastructures de mobilité

Recommandation pour les infrastructures de mobilité

- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales via des systèmes alternatifs au tout « tuyau ».
- Mise en place de revêtements perméables ou poreux et infiltrant
- Mise en place d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales à ciel ouvert (noues, espaces verts en creux...)

>>> Fiches actions



Dimension 2 – Environnement et climat

Engagement 6 – Préserver et restaurer les sols, la biodiversité et les milieux naturels

Action 6.1 - Protéger les arbres dans le cadre de la création ou de la requalification des espaces publics

Descriptif de l'action

Les partenaires s'engagent à protéger et à respecter les arbres.

Les travaux entrepris à proximité des arbres seront réalisés en causant le moins de dommage possible à leurs parties aériennes et souterraines, dans le respect de leur physiologie, et des aménités et services qu'ils apportent à la communauté

Ils s'engagent à sensibiliser les employés de leurs secteurs d'activités sur les bienfaits apportés par les arbres et sur le fait qu'il s'agit d'organismes vivants fragiles qui doivent être protégés

Enfin, les signataires s'engagent à identifier des chantiers susceptibles d'accueillir les demies-journées de sensibilisation.

Recommandation Ensemble77

Ensemble 77 recommande à ses partenaires d'adopter la méthode de calcul de « Valeur Intégrale Evaluée de l'arbre : VIE » permettant notamment de connaître la zone de protection des racines et le « Barème d'Evaluation des Dégâts causés à l'arbre BED » disponible sur www.baremedelarbre.fr

Outils / Méthodes

- Le CAUE 77 organisera annuellement des demi-journées de sensibilisation sur les précautions à prendre pour les travaux à proximité des arbres (réaction des arbres aux blessures, protection des arbres pendant les chantiers, prise en main des outils VIE : Valeur Intégrale Evaluée de l'arbre et BED Barème d'Evaluation des Dégâts causés à l'arbre, PlantNet -FNTP)
- Le CAUE 77 met à disposition sur son site : www.arbrecaue77.fr ses fiches conseils notamment : Protection des arbres et La protection du système racinaire des arbres lors des travaux de terrassements.

Indicateurs / mesures de performance

- Utilisation du barème de l'arbre enregistre les informations saisies, et permet le suivi sur un territoire.

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- CAUE 77 – Plante&Cité - COPALME

Réponses à la réglementation

- PLU, règlement de voirie, loi APER, AGECE

Action 6.2 - Limiter le développement des espèces végétales envahissantes

Descriptif de l'action

Le but est de développer une stratégie de gestion coordonnée des Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) comprenant dans un premier lieu :

- repérage des EVEE (réflexe à développer)
- contribution à une cartographie à l'échelle du département

Dans un second lieu, les signataires de la charte se réuniront en groupe de travail pour statuer sur les méthodes adaptées de gestion à adopter et les espèces prioritaires à gérer à partir d'un état des lieux du territoire.

Pour cela, ils pourront s'appuyer sur les données de recensement existantes (dont celle de la FNTF), de repérage effectués et sur les retours d'expériences des membres signataires et du groupe de travail du plan départemental de l'Eau du CD 77.

Recommandation Ensemble77

Ensemble 77 demande aux signataires de la charte de mettre en place de manière progressive, un repérage des EVEE via des applications de reconnaissance de végétaux. Il promeut la mise en commun du savoir et des retours d'expérience des différents signataires et membres d'ensemble 77 via la création d'un groupe de travail.

Indicateurs / mesures de performance

- Nombre de signalements en Seine-et-Marne via lucee-TP
- Nombre de réunion du groupe de travail EVEE Ensemble 77

Outils / Méthodes

- Usage de l'application Lucee-TP de la FNTF ([ensemble77:lucee-tp](#))
- Appui à la gestion via des fiches de gestion et de reconnaissance du groupe de travail du Plan Départemental de l'Eau 77

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- FNTF
- EPA Sénart

Recommandations pour les infrastructures de mobilité

Traçabilité et qualité des apports de matériaux, terre végétale
Principe de précaution : Isolement et mise en défens des espèces repérées et identifiées (pas de passage d'engins, pas de coupe, pas d'arrachage inadaptées sur une végétation identifiées comme EVEE)

Réponses à la réglementation

- RÈGLEMENT (UE) No 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain
- Plan national d'actions pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes

Action 6.3 - consolider les continuités écologiques dans les opérations d'aménagement et les tissus urbains existants

#IDRRIM

Descriptif de l'action

Cette action vise à intégrer pleinement les continuités écologiques dans les projets d'aménagement, en prenant en compte les schémas locaux de la Trame verte et bleue dès la phase travaux et tout au long du déploiement des projets. Elle repose d'abord sur un repérage cartographique du réseau local de la Trame verte et bleue, des zones à enjeux écologiques prioritaires et des secteurs à fort potentiel de renaturation, constituant un véritable portrait biodiversité du territoire ciblé.

En fonction de la sensibilité écologique des sites et de leur fonctionnalité pour la biodiversité, ainsi que de leur potentiel de restauration, cette action prévoit le déploiement de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). Elle intègre également la prise en compte de la Trame noire en adaptant l'éclairage public afin de préserver l'obscurité nocturne nécessaire aux espèces sensibles, et de la Trame brune, en veillant à maintenir ou restaurer la continuité écologique des sols, essentielle au déplacement de la faune, à la préservation de la microfaune et à la gestion naturelle des eaux.

Enfin, l'action s'appuie sur l'implication des parties prenantes locales, des habitants et associations à chaque étape du projet, en associant sensibilisation, concertation et participation citoyenne. Un suivi et une évaluation des projets permettront de mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour préserver et renforcer la biodiversité locale.

Recommandation Ensemble77

Dans tous les projets d'aménagement du territoire, impliquer un écologue parmi les autres experts pour la programmation, la construction et le suivi du projet

Choisir et mettre en œuvre des indicateurs mesurables dans le temps : surfaces renaturées, effectifs de biodiversité, etc. Ce dès l'amont des projets. Partager ces indicateurs avec l'écologue.

Réaliser un diagnostic des zones d'obscurité et des corridors nocturnes à préserver, puis en adaptant l'éclairage public (horaires, intensité, orientation, choix des luminaires) pour limiter la pollution lumineuse et protéger les espèces nocturnes

Identifier les continuités écologiques des sols (sols vivants, zones humides, friches, talus, corridors végétalisés...) et en prévoyant leur préservation ou leur restauration dans la conception des aménagements. Favoriser les sols perméables, désimperméabiliser les surfaces et privilégier des techniques respectueuses des sols lors des travaux.

Outils / Méthodes

Consultation de l'ensemble des données disponibles : SIG SRCE, Stratégie régionale des aires protégées, espaces de protection et d'inventaires (INPN), cartovégétation de FNE-IDF, Géonat, portail carto renaturation, carte d'alerte du CBNBP, enveloppes d'alerte zones humides, et les différents Cartoviz de l'Institut Paris Region (Regreen/renaturation, risque inondation/ruissellement, îlots de chaleur, etc.)
Appui technique et d'expertise d'un écologue durant le projet.
Retours d'expériences et conseils disponibles auprès du CAUE 77, des services du Département ou de l'Agence régionale de la biodiversité.
Retours d'expériences et conseils disponibles auprès du SDESM.

Action 6.3 - consolider les continuités écologiques dans les opérations d'aménagement et les tissus urbains existants #IDRRIM (suite)

Indicateurs / mesures de performance :

- Sur la base d'indicateurs biodiversité, évaluation de l'efficacité des mesures ERC, des aménagements et des mesures de gestion, pour assurer le bénéfice pour la biodiversité du projet

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- ARB-IDF
- OFB 77
- CD77 et ID77 (dont CAUE 77 et SEME)
- SDESM
- FNE-IDF

Réponses à la réglementation

- Stratégie régionale de la biodiversité et ses axes de continuités écologiques et renaturation des milieux urbains en particulier.
- Loi Climat et résilience au réchauffement climatique

Recommandations pour les infrastructures et projets

Suivi d'indicateurs de la biodiversité sur la base des données / inventaires, depuis la phase travaux (état initial), jusqu'au projet finalisé et durant la vie du projet, pour garantir un gain biodiversité et des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation efficaces.

Appui du SDESM, CAUE 77, de SEME, des bureaux d'études compétents et services de l'Etat.

>>> Fiches actions



Dimension 3 – Cadre de vie et usages

Engagement 7 – Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé

Action 7.1 - Améliorer l'hygiène sur les chantiers

Descriptif de l'action

La notion de chantier comprend : base vie, installations, sanitaires, entretiens des lieux, vêtements de travail

Elle s'étend aussi aux conditions de travail : repas, hydratation

Améliorer l'hygiène sur les chantiers garantit de :

- Satisfaire les besoins élémentaires des travailleurs ;
- Offrir des conditions d'accueil et de vie dignes et attractives ;
- Réduire les risques liés aux risques chimiques, aux épidémies (grippes, gastro...) et aux TMS ;
- Fidéliser les salariés ;
- accroître la performance du chantier ;
- améliorer l'attractivité et l'image des chantiers.

Recommandation Ensemble77

Utiliser le site web www.hygienebtp.fr

Indicateurs / mesures de performance

- Nombre de lave-mains, lavabos, wc, douches sur les chantiers
- Nombre de vestiaires
- Présence d'espace de restauration

Outils / Méthodes

- le site web www.hygienebtp.fr
- le site internet Ensemble77

Acteurs déjà impliqués dans la démarche

- INRS
- OPPBTP
- CRAMIF
- Entreprises de travaux publics
- Partenaires Ensemble77

Réponses à la réglementation et au cadre existant

- Code du travail
- Code pénal
- Code des marchés publics

»»» Glossaire

AGEC :

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020), visant à lutter contre le gaspillage et à développer le recyclage et le réemploi.

AMF77 :

Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités de Seine-et-Marne.

AMR77 :

Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne.

BED :

Barème d'Évaluation des Dégâts causés aux arbres, outil pour estimer les atteintes subies par les arbres dans les chantiers.

CAUE 77 :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, structure d'appui à la qualité du cadre de vie.

CD77 :

Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

CCE :

Coefficient de Contribution Écologique, indicateur d'intégration environnementale dans les marchés de travaux.

CEREMA :

Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, organisme public d'appui technique.

CCTP :

Cahier des Clauses Techniques Particulières, document contractuel précisant les spécifications techniques d'un marché.

DDT77 :

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

EPA :

Établissement Public d'Aménagement

EPA Marne / EPA France / EPA Sénart :

Établissements Publics d'Aménagement intervenant sur différents secteurs du département pour piloter des projets urbains.

Ensemble77 :

Démarche seine-et-marnaise de coopération entre acteurs publics et privés pour des travaux publics durables et résilients.

»»» Glossaire

EVEE :

Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.

FFB Île-de-France Est :

Fédération Française du Bâtiment Île-de-France Est, organisation professionnelle du secteur du bâtiment.

GRDF :

Gaz Réseau Distribution France, principal distributeur de gaz naturel en France.

ID77 :

Plateforme d'ingénierie départementale de Seine-et-Marne, soutenant les collectivités locales.

IDRRIM :

Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité, organisme national pour des infrastructures durables.

INRS :

Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

LOM :

Loi d'Orientation des Mobilités (2019), favorisant des mobilités plus accessibles, écologiques et économiques.

LTECV :

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), fixant des objectifs climatiques ambitieux pour la France.

OPPBTP :

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics.

PAQ :

Plan d'Assurance Qualité, document garantissant la qualité dans l'exécution de projets.

PRGPD Île-de-France :

Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets de l'Île-de-France.

REP :

Responsabilité Élargie du Producteur, principe obligeant les producteurs à financer la gestion de leurs produits en fin de vie.

Réglementation SOE :

Stratégie d'Optimisation Environnementale appliquée aux chantiers et projets d'aménagements.

»»» Glossaire

SDESM :

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, acteur public local de la transition énergétique et de la gestion des réseaux d'énergies.

SEME :

Seine-et-Marne Environnement, agence départementale pour l'environnement et la transition écologique.

SEVE :

Outil logiciel pour évaluer la performance environnementale des matériaux et procédés utilisés dans les travaux publics.

STP77 :

Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne, fédérant les entreprises de travaux publics du département.

Trame verte et bleue :

Réseau écologique destiné à maintenir et restaurer la biodiversité en reliant les espaces naturels entre eux.

Trame noire :

Réseau écologique visant à préserver l'obscurité nécessaire aux espèces nocturnes sensibles à la pollution lumineuse.

Trame brune :

Continuité écologique des sols vivants et de la faune souterraine.

VIE (Valeur Intégrale Évaluée) :

Méthode d'évaluation de la valeur écologique et économique des arbres.



Contact



Ensemble 77

56 rue Eugène Delaroue
77190 DAMMARIE LES LYS

01 64 87 66 04
www.ensemble77.fr
info@ensemble77.fr